

CAP-C du 18 avril 2024

ODJ :

- Lecture des Déclarations Liminaires des différentes Organisations Syndicales, (Cf PJ) ;
- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Examen d'une demande de radiation des cadres suite à 3 refus des postes proposés dans le cadre d'une demande de réintégration après une disponibilité ;
- Examen d'une demande de sanction disciplinaire de 3ème groupe ;
- Examen d'une requête en révision du compte rendu d'entretien professionnel (CREP) ;
- Questions diverses.

Cette CAP des Catégories C débute dans un contexte et un climat particulier. En effet, bien que nous étions informés, la Présidente a évoqué le suicide d'un agent de catégorie B ayant été sanctionné lors de la CAP des catégories B. La personne a malheureusement, mis fin à ses jours 2 jours après la notification de la décision de sa sanction disciplinaire.

L'administration indique qu'il est difficile de définir dans de telle circonstance ce qui relève exactement du professionnel ou du privé et que la famille ainsi que ses collègues du service USID auquel il était rattaché seront accompagnés dans cette période difficile.

Cependant l'administration indique que de nouvelles mesures seront mise en place dans les différentes CAP :

- Amélioration de l'accompagnement des agents mis en cause ;
- Progressivité des sanctions avec un rappel dans le guide sauf cas de force majeure ;
- Vérification de l'accompagnement médical et social ;
- Modification des modalités d'annonces des décisions de sanctions : auparavant elles se faisaient par voie postale, prochainement cela se fera en présentiel avec une tierce personne pour répondre aux éventuelles interrogations et réactions des intéressés ;
- Plus de vigilance si la sanction a des conséquences financières lourdes.

La **CGT**, dans sa Déclaration Liminaire, demande également qu'une réflexion plus générale soit entreprise afin d'intégrer les membres des CAP à des stages, formations ou plus largement à un groupe de travail prenant en compte la charge mentale qu'implique ces instances. En effet le facteur humain n'est jamais, jamais à négliger.

Sans transition, l'examen de la demande de sanction disciplinaire de 3ème groupe concernant un agent ayant consommé des boissons alcoolisées sur son lieu de travail ayant ensuite entraîné des violences physiques.

L'administration rappelle que la consommation de boisson alcoolisée est interdite durant les heures de travail.

Concernant le dossier d'examen d'une demande de radiation des cadres suite à 3 refus des postes proposés dans le cadre d'une demande de réintégration après une disponibilité (ONAC), un délai de réflexion supplémentaire a été négocié et accordé afin que la personne puisse avoir le temps si elle le souhaite de rechercher un poste dans son périmètre géographique au sein cette fois ci du Ministère des armées. Les postes qui lui avait été proposés était à plusieurs centaines de kilomètres de son domicile.

La **CGT** rappelle qu'une demande de détachement ou encore de disponibilité peuvent impacter fortement la vie de la personne initiant la demande au moment d'une éventuelle réintégration vers son ministère d'origine. Renseignez-vous auprès de votre représentant **CGT** avant toute démarche en ce sens.

CAMPAGNE CREP :

Pour information la campagne CREP de cette année se clôturera normalement le 26 avril 2024 sur ESTEVE.

TOUR DE TABLE :

« 2024 ANNEE BLANCHE » sur le traitement des fonctionnaires :

Suite aux annonces du ministre de la Fonction Publique indiquant qu'il n'y aura pas en 2024 des mesures salariales pour les agents publics et ce malgré la forte inflation que nous connaissons. Le CSA Ministériel du Ministère des Armées a donc indiqué que sous condition d'un accord favorable du Ministère du budget en 2025 il y aura peut-être quelques mesures catégorielles sur certaines familles professionnelles sur la partie IFSE afin de rattraper et de rééquilibrer des décalages de traitements par rapport à d'autres Ministères qui seraient mieux lotis.

Pour la **CGT** cette « Année blanche » s'inscrit encore en réalité comme une « année noire » pour l'ensemble des agents public qui essuient depuis des années un « fonctionnaire bashing », totalement inacceptable.

La **CGT** demande une indexation du point d'indice sur le taux d'inflation et une augmentation de 10 % immédiatement afin de combler en partie la perte impressionnante du pouvoir d'achat accumulée depuis de trop nombreuses années.

Projet « SEMAINE EN 4 JOURS » et non « SEMAINE A 4 JOURS » :

Pour le gouvernement le mécanisme est le suivant : réaliser la semaine EN 4 jours sans réduction du temps de travail. Des multilatérales sont encore prévues entre les organisations syndicales et l'administration et à ce jour rien ne semble décidé. Ceci dit cette démarche très étonnante qui se voudrait « attractive » soulève des légitimes interrogations (lire notre DL), comme par exemple que deviendront les 18 jours de RTT (important tout de même) ? Ou encore le troisième jour sera à la main de qui ? Le troisième jour ne constituerait finalement pas forcément un weekend à 3 jours ?

La **CGT** demande la SEMAINE A 32 heures, c'est possible et mathématique et l'essayer c'est l'adopté ; Partout où elle est actuellement mise en place il y a que des retours extrêmement positifs.

La **CGT** avait une question en cours, sur le fonctionnement de la CAP des catégories C, selon laquelle il aurait été judicieux de communiquer les coordonnées des représentants du personnel élus en CAP aux agents concernés par un dossier et vice versa afin d'en fluidifier le fonctionnement.

L'administration a répondu qu'il sera mis à disposition les coordonnées des commissaires élus auprès des agents concernés par une CAP mais cela ne s'appliquera pas dans le sens inverse. Dommage.

Prochaine CAP prévue en S 23/2024



CAP-C du 18 avril 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière CAP de la catégorie C du 7 mars 2024, la **CGT** avait exprimé la question suivante que nous réitérons, faute de réponse :

« Au vu des dossiers régulièrement examinés, la **CGT** avait une réflexion pragmatique, qui consisterait à communiquer systématiquement aux agents concernés par un dossier instruit par l'administration, les coordonnées professionnelles des différents représentants des personnels afin que les agents puissent, s'ils le souhaitent, contacter un ou des élus de son choix avant la CAP, et inversement que les élus puissent avoir accès aux contacts de ces personnes ».

Depuis la dernière réforme de la fonction publique, les CAP traitent maintenant exclusivement des dossiers à caractères disciplinaires et contentieux, autrement dit, un enchaînement de dossiers négatifs qui impliquent une charge mentale qui pourrait impacter les membres des CAP.

La **CGT** s'interroge s'il ne serait pas judicieux d'initier stage ou formation spécifique d'accompagnement, destiné aux membres des CAP, afin qu'ils puissent être pleinement « armés », pour exercer pleinement leurs missions. Rappelons que le facteur humain est un élément prépondérant dans le processus disciplinaire.

Concernant le projet de loi « pour l'efficacité de la Fonction Publique » évoqué par le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Monsieur Stanislas Guérini. En pleine crise d'attractivité et de fidélisation des fonctionnaires, le ministre suggère la fin d'un tabou comme par exemple l'idée de pouvoir licencier des fonctionnaires. La **CGT** ne peut que déplorer le populisme du « fonctionnaire bashing » qui continue de dégrader l'image du service public. Pourtant, en même temps, il est réaffirmé dans ce projet de loi « comment mieux protéger les agents publics ? ».

Concernant le plan de fidélisation du ministère des Armées « fidélisation 360 » exposé le 18 mars 2024 par le ministre des Armées Monsieur Sébastien Lecornu. L'objectif serait de rendre attractif notre ministère sans se focaliser uniquement sur la rémunération. Les personnels s'en feront une idée, en pleine crise d'inflation. La **CGT** demande une augmentation minimum de 10% des salaires et une indexation du point d'indice sur l'inflation, c'est urgent.

Autre idée de l'exécutif, la suppression des catégories A, B et C, dans la Fonction Publique, pour soit disant renforcer « la place du mérite ». Aujourd'hui, tout le monde sait comment s'applique la méritocratie au travers du CIA.

La **CGT** rappelle que la prime au mérite est déjà d'actualité, et que ces primes ne rentrent pas dans le calcul de la retraite.

La **CGT** rappelle sa revendication d'intégrer les primes dans le traitement indiciaire afin qu'elles soient prises en compte dans le calcul de la retraite.

Concernant le projet « d'attractivité » de la « semaine EN 4 jours » et non « la semaine A 4 jours », l'exécutif indique que la semaine EN 4 jours ne sera pas associée à une baisse du temps de travail.

Dans ce contexte quelle sera la durée de travail journalier ? Que deviendront les RTT (18 jours) ? Le troisième jour non travaillé ne sera pas forcément à la main de l'agent et donc ne sera pas forcément le vendredi ou le lundi pour composer un weekend à 3 jours ? Beaucoup d'inconnus demeure à ce stade...

La **CGT** rappelle que la journée limitée à 8 heures fût un progrès considérable et incontestable en 1919.

La **CGT** demande la semaine à 32 Heures, c'est l'occasion de l'expérimenter, car les RETEX provenant des entreprises l'ayant expérimenté en France ou à l'étranger sont sans appel ; l'essayer c'est l'adopter.

Les élus **CGT** vous remercient de votre attention.